

---

**Date:** 29/08/2008  
**Edition:** Brabant Wallon  
**Section:** REGION  
**Sous Section:** WAVRE

## Du neuf pour les Papeteries

---

### Le conseil a adopté provisoirement le projet d'aménagement des Papeteries de Genval

**RIXENSART** Le projet de Plan communal d'aménagement dérogatoire (PCAD) des Papeteries de Genval et le rapport sur les incidences environnementales ont été adoptés provisoirement à l'unanimité, mercredi soir, par le conseil communal de Rixensart. Une enquête publique débutera le 8 septembre et les habitants auront 30 jours pour faire part de leurs remarques. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 17 septembre à 20 h à la salle Martin Luther King.

Viendront ensuite les remarques du CWEDD (Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable), de la CCAT et de la DGRNE (Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement). Le projet définitif et la déclaration environnementale reviendront au conseil communal, début 2009, avant l'approbation du projet définitif par le gouvernement.

Les options d'aménagement du site considèrent la Lasne à ciel ouvert comme un élément structurant, les gabarits existants sont respectés, une mixité fonctionnelle est prônée, en conservant un cadre vert. Ces options ont été validées, même si 57 recommandations ont été faites afin de réduire les incidences. Dix d'entre elles ne seront pas suivies car elles se trouvent en dehors du champ d'action du PCAD ou car elles ne laissent pas assez de liberté d'expression architecturale.

Le rapport sur les incidences environnementales, présenté par Agora, comporte quatre thèmes : le paysage et l'urbanisme, la mobilité, la zone inondable et le sol. Le projet de plan de réhabilitation a été approuvé par le ministre, mais Agora a noté une poche de pollution qui n'avait pas encore été détectée. Le risque d'inondation du site est faible, à savoir 30 cm à 1,50 m tous les 50 à 100 ans.

Une triple solution est donc proposée : des chaussées-réservoirs, la récréation des méandres de la Lasne et un bassin d'orage de 400 m<sup>2</sup>. La rue de Rixensart sera rétrécie grâce à des plantations et les toitures plates ont été autorisées, pour des futurs panneaux solaires.

En matière de mobilité, des aménagements, notamment des carrefours à feux vers la gare, devront être réalisés. Enfin, les options du PCAD sont cadencées. Le site comptera toujours 35.000 m<sup>2</sup> de logements, 15.000 m<sup>2</sup> de commerces et 11.000 m<sup>2</sup> de services. **Laurence Dumonceau**